

## Mise en candidature pour le Groupe consultatif des communautés d'intérêts

Main-d'œuvre et milieu de travail

L'Association minière du Canada (AMC) est à la recherche de candidats pour siéger au Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'initiative *Vers le développement minier durable (VDMD)*. Le conseil de l'AMC a créé ce groupe en 2004 pour favoriser la conception et la mise en place de l'initiative *VDMD* et pour établir un dialogue entre l'AMC et ses communautés d'intérêts au Canada.

Les objectifs du Groupe consultatif des communautés d'intérêts sont les suivants :

- Indiquer au conseil d'administration de l'AMC les problèmes prioritaires actuels et émergents (environnementaux, sociaux, culturels et économiques), qui sont présents dans le secteur.
- Recevoir les commentaires de l'AMC concernant le rendement de l'industrie et les problèmes soulevés par les communautés d'intérêts, notamment à l'aide de processus d'engagement communautaire entrepris par des sociétés membres.
- Offrir un espace qui favorise un dialogue riche et bien informé (à l'échelle nationale) et qui permet à l'AMC et à ses membres de tester les politiques et les approches de l'industrie et de présenter des problèmes afin d'obtenir des conseils (au-delà des éléments de l'initiative *VDMD*).
- Conseiller et encourager l'AMC et ses membres pour qu'ils améliorent et relèvent la barre sur le plan du rendement environnemental, social et économique.
- Conseiller l'AMC sur les développements et la mise en œuvre continus de l'initiative *VDMD* et examiner les résultats de cette mise en œuvre.
- Favoriser la compréhension des objectifs et des réalisations souhaitées de l'initiative *VDMD* dans les communautés d'intérêts de l'AMC, et contribuer à leur concrétisation.

Le Groupe comprend de 12 à 15 personnes respectées et issues d'importants secteurs de l'industrie minière ou des communautés d'intérêts qui n'appartiennent pas à l'industrie minière. Le Groupe – ouvert, diversifié et inclusif – accueille les demandes de candidats de tous les milieux. Des membres du Conseil d'administration de l'AMC ainsi qu'un représentant de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs en font également partie d'office.

Le Groupe se réunit deux fois par an. La réunion automnale se tient souvent près des installations d'une entreprise membre de l'AMC. Entre les réunions, les membres du Groupe ont l'occasion de participer à des groupes de travail visant un but précis. Vous trouverez des renseignements supplémentaires à l'adresse [mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable/le-groupe-consultative-des-communautés-dinterets](http://mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable/le-groupe-consultative-des-communautés-dinterets).

**Le Groupe est à la recherche de candidats dans la catégorie principale suivante :**

Main-d'œuvre et milieu de travail Le Groupe est à la recherche d'un (1) représentant syndical qui offrira son expertise et ses connaissances concernant les droits, les intérêts, la sécurité et les besoins des travailleurs du secteur minier. Exigences particulières recherchées :

1. Participation active à un syndicat lié à l'industrie minière et intégration du point de vue syndical aux discussions du GCCI.
2. Bonne compréhension des enjeux relatifs à la main-d'œuvre dans l'industrie minière.
3. Connaissance des attentes actuelles et émergentes des syndicats concernant le rendement du secteur minier.

Exigences supplémentaires :

- Appartenance manifeste à une catégorie principale ou une catégorie d'experts donnée.
- Connaissance de l'industrie minière ainsi que des politiques, des questions de rendement, des pratiques et des enjeux qui touchent le développement durable.
- Respect de la communauté et du secteur minier.
- Volonté manifeste de s'engager de façon ouverte et constructive.
- Capacité de consacrer du temps et des efforts pour participer au Groupe.

Des facteurs liés à la diversité, comme le sexe, le lieu de résidence, l'âge et la langue, seront également pris en compte dans le processus de sélection.

Le Groupe profite de l'expérience et des connaissances de ses membres, qui offrent par ailleurs le point de vue des communautés d'intérêts de l'AMC. Ces derniers bénéficient de tout le respect et de la crédibilité nécessaires au sein de leur communauté d'intérêts pour faire figure d'autorité dans le Groupe. De plus, ils communiquent avec leur communauté d'intérêts au sujet des questions qui touchent le Groupe. Les membres du Groupe participent de manière individuelle et ne représentent aucune organisation.

## **PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE**

La candidature peut être présentée par le candidat lui-même ou par une personne qui le connaît. Si vous ou quelqu'un que vous connaissez souhaitez poser votre candidature pour l'un des postes mentionnés ci-dessus, veuillez remplir le formulaire de nomination au GCCI accompagné d'un curriculum vitæ à jour et l'envoyer à Tara Shea à l'AMC par courriel à [tshea@mining.ca](mailto:tshea@mining.ca).

**La date limite pour soumettre une candidature est le 30 juillet 2019**

Le comité de mise en candidature du Groupe, composé de membres issus de l'industrie et d'autres domaines, est chargé de recommander les nouveaux membres du Groupe au conseil d'administration de l'AMC. Un représentant du comité pourrait communiquer avec certaines personnes pour discuter en détail de leur candidature.

Les candidats retenus en seront avisés en novembre.